

Compte rendu des décisions prises par le Maire
depuis le Conseil Municipal du 28 novembre 2024
dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date	N°	Intitulés	Montant TTC
8/01/2025	1	Souscription d'une ligne de trésorerie 2025 auprès de la Caisse d'épargne	500 000,00 €
9/01/2025	2	Fongibilité des crédits - virements de crédits de chapitre à chapitre	
13/01/2025	3	Un avenant est passé avec la société UNEETI pour la prolongation du contrat de maintenance du système informatique et de sauvegarde pour une durée de 3 mois (du 1er janvier au 31 mars 2025)	6 966 €
16/01/2025	4	Une convention de formation aux premiers secours est signée avec la Protection civile pour 2 jours de formation en février pour 20 agents communaux	800 €
8/01/2025	5	Un contrat de prestation de service collective est signé avec l'ESAT La Chataigneraie relatif à la réalisation de prestations de services lors de la cérémonie des vœux du Maire le 11 janvier 2025	1 350 €
8/01/2025	6	Un contrat avec le Cabaret Pierre de Lune est signé relatif à la représentation d'un spectacle lors du banquet des aînés le 12 janvier 2025 à la Halle des sports	4 680 €
17/01/2025	7	Un contrat pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage est passé avec la société MTAIR afin de travailler sur la passation d'un marché de maintenance des installations CVC et de production ECS pour les bâtiments de la ville et d'assurer le suivi annuel du contrat d'exploitation	15 360 €
20/01/2025	8	Un contrat de cession est signé avec la compagnie Chouette il pleut! relatif à la représentation jeune public du spectacle "loulou" le mercredi 5 mars 2025	2 243,70 €
20/01/2025	9	Un contrat de cession est signé avec l'association music buxe relatif à l'organisation de 3 soirées musicales sur l'année 2025	
24/01/2025	10	Une convention est signée avec la DSDEN définissant la mise en place de l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le 1er degré à compter du 30 mars 2025 pour une durée indéterminée	
7/02/2025	11	Une subvention au titre de la DETR 2025 est sollicitée au Préfet de l'Essonne dans le but d'équiper les restaurants scolaires et salles périscolaires, cout total des équipements : 81 109,80 € et subvention demandée : 40 559,90 €	81 109,80 €
7/02/2025	12	Souscription d'une ligne de trésorerie 2025 auprès de la Caisse d'épargne	500 000,00 €

20/02/2025	13	Un avenant n°4 au lot n°3 "Assurances des véhicules à moteur" est passé avec la SMACL Assurances afin de mettre à jour le contrat suite à des résiliations de véhicules en cours d'année	27 693,34 €
20/02/2025	14	Un contrat de cession est signé avec la compagnie Dance Factory Prod relatif à une déambulation musicale le samedi 5 avril 2025 dans le cadre du carnaval	4 360 €
20/02/2025	15	Un contrat de cession est signé avec l'association Soul Power Prod relatif à leur concert le samedi 21 juin 2025 dans le cadre de la fête de la musique	3 500 €
3/03/2025	16	Un avenant n°1 est passé avec la société GIRARD OUVRAGES BOIS dans le cadre du lot n°2 du marché n°2024-08 "Aménagement de classes et construction d'un préau au groupe scolaire Adrienne BOLLAND"	8 424,11 €
3/03/2025	17	Un avenant n°1 est passé avec la société NUANCE 3 dans le cadre du lot n°3 du marché n°2024-08 "Aménagement de classes et construction d'un préau au groupe scolaire Adrienne BOLLAND"	75 097,20 €
3/03/2025	18	Un avenant n°1 est passé avec la société NRJ dans le cadre du lot n°3 du marché n°2024-08 "Aménagement de classes et construction d'un préau au groupe scolaire Adrienne BOLLAND"	618,78 €